

FICHE SIGNALÉTIQUE

WG OBLIGATIONS

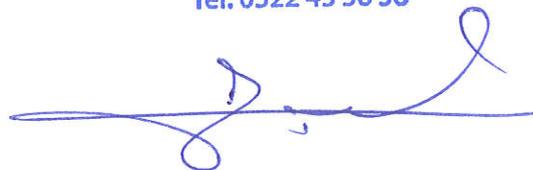
FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 27/11/2020 sous la référence n° VP20183

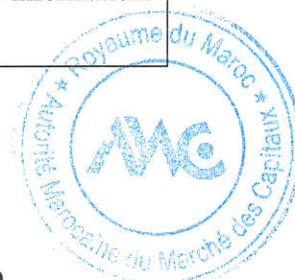

Ikhlaf METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Wafa Gestion
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38



Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



HK OTB

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations OMLT
- Sensibilité min : 1.1 (exclu)
- Sensibilité max : 5 (inclus)
- Indice de référence : 100% Moroccan Bond Index Moyen Terme publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds WG OBLIGATIONS est de surperformer son indice de référence. Dans cette optique, le FCP optera pour une gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières visant à offrir le meilleur rendement et ce, en investissant sur le marché obligataire marocain (BDT, titres de créances garantis par l'Etat, TCN, Obligations). L'investissement en actions et en devises étrangères ne dépassera pas la limite de 10% chacun. Cette stratégie de gestion permettra au fonds de profiter des mouvements haussiers sur les marchés et ce, afin d'en améliorer le rendement.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme » créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'investissement en titres d'OPCVM n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger (en actions et en obligations), dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs selon les conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP WG OBLIGATIONS inclut les instruments financiers ci-après :

- Bons de trésor ;
- Titres de créances garantis par l'Etat marocain ;
- Actions et obligations cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ;
- Certificats d'investissements ;
- Droits d'attributions ou de souscriptions ;
- Titres d'OPCVM ;
- Titres de FPCT et d'OPCC ;
- Titres de créances négociables ;



- Obligations ;
- Créances représentatives des opérations de pensions ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public - Personnes physiques et morales.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences d'Attijariwafa Bank ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de Gestion du FCP. En cas de distribution, les porteurs de parts du fonds seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFI BANK / Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef / 0522 29 88 88. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0.025%
(4) Dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de l'Etablissement de Gestion :	Frais de Gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
Prestations de WAFA GESTION :	85% * Prestations de l'Etablissement de Gestion



Mk

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **31/08/2020, GP20110**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 CASABLANCA** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWAFI BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

